

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la réunion régulière du conseil de Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 4 juin 2007, 20 h, à la salle de réunion de l'O.T.J. à Saint-Omer.

**Présences : MM. Jean-Eudes Boudreau
Donald Falardeau
Raymond Delauriers
Rémi Lebreux
Sandro Cormier
Mme Marie-Christine Lavergne**

Monsieur Michel Lacroix, Maire, préside la réunion.

07-06-155 ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
APPUYÉ par : M. Rémi Lebreux
Et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la réunion soit accepté en y laissant le varia ouvert.

07-06-156 PROCÈS-VERBAUX

Il est PROPOSÉ par : M. Rémi Lebreux
APPUYÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau
Et résolu à l'unanimité

QUE les procès-verbaux des réunions du 7 et 14 mai 2007 soient acceptés en y apportant la correction suivante à la résolution #07-05-133 :

DEMANDE À LA CPTAQ

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer accorde son appui à Mme Lise Audet et M. Joël Horan pour une demande d'utilisation à d'autres fins que l'agriculture pour une partie des lots #16A-2-1 et #15C-2 dans le rang 1, partie Est, canton Maria, pour agrandir sa superficie.

07-06-157 SERVITUDE – M. RÉAL BOUDREAU

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
APPUYÉ par : M. Donald Falardeau
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer accorde une servitude sur une partie du lot #61 du rang 1 du canton de Carleton en faveur de M. Réal Boudreau.

QUE Messieurs Michel Lacroix, maire, et André Allard, directeur général et greffier, soient autorisés à signer l'acte de servitude.

07-06-158 PERSONNEL ADMINISTRATIF

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
APPUYÉ par : M. Sandro Cormier
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer accepte le rapport du directeur général et greffier en regard avec les besoins en personnel administratif pour les services à l'hôtel de ville et autorise à procéder à l'embauche d'une personne salariée à titre de secrétaire administrative pour une période variant de 20 à 26 semaines annuellement.

**07-06-159 PROTOCOLE D'ENTENTE – MINISTÈRE DE LA CULTURE ET
DES COMMUNICATIONS**

CONDISÉRANT l'adoption d'une politique culturelle par la Ville de Carleton en décembre 1999;

CONSIDÉRANT le renouvellement de plan d'action triennal (2006-2008) sur le développement culturel municipal le 9 janvier 2006;

CONSIDÉRANT les démarches effectuées en vue d'en arriver à la signature d'une entente spécifique sur le développement culturel en partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications.

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers

 APPUYÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau

Et résolu à l'unanimité

QUE Messieurs Michel Lacroix, maire de Carleton-sur-Mer, et André Allard, directeur général et greffier, soient mandatés pour signer le protocole d'entente sur le développement culturel en partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications dès la réception dudit document.

07-06-160 DEMANDE D'EXEMPTION DE TAXES

Il est PROPOSÉ par : M. Rémi Lebreux

 APPUYÉ par : M. Sandro Cormier

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer **n'appui pas** la demande d'exemption de taxes formulée à la Commission Municipale du Québec par le Centre de Prospection et d'Implantation d'entreprises manufacturières dans la Baie-des-Chaleurs.

07-06-161 PROJET –VENTE DE TERRAIN

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau

 APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer demande d'analyser les comparables des coûts de terrain dans le secteur de la route du Quai avant de prendre une décision en regard avec la demande soumise au conseil municipal.

07-06-162 FERMETURE DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

Il est PROPOSÉ par : M. Rémi Lebreux

 APPUYÉ par : Mme Marie-Christine Lavergne

Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer accepte de fermer les règlements d'emprunt suivants : #2001-08 et #303-99;

QUE le solde disponible soit affecté au remboursement de la dette.

07-06-163 RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est PROPOSÉ par : Mme Marie-Christine Lavergne

 APPUYÉ par : M. Donald Falardeau

Et résolu à l'unanimité

QUE le rapport du Comité consultatif d'urbanisme, réunion tenue le 15 mai 2007, soit adopté dans son intégralité.

07-06-164

DEMANDE D'UNE PROLONGATION DE DÉLAI

CONSIDÉRANT QU' il est opportun d'adopter un règlement de concordance afin de tenir compte d'une modification du schéma d'aménagement et de développement de la MRC d'Avignon;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers

APPUYÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau

Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer demande à la ministre du MAMR un délai afin d'adopter un règlement de concordance modifiant le règlement de lotissement (suite à la modification du schéma d'aménagement et de développement de la MRC d'Avignon) relativement à la « Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables » et spécifiquement en regard des dimensions de lots en bordure de la Baie-des-Chaleurs.

QUE l'original de cette résolution soit envoyé à Mme Nathalie Normandeau, Députée de Bonaventure, Vice-première ministre et Ministre des Affaires municipales et des Régions.

QU' une copie conforme de cette résolution soit envoyée à M. Raynald Méthot, MAMR Chandler.

07-06-165

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU 1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT

Monsieur Raymond Deslauriers donne un avis de motion et dépose le projet de règlement de concordance #2007-120 modifiant les règlements de lotissement #225-90 et #91-124 des anciennes municipalités de Carleton et Saint-Omer.

07-06-166

CONSULTATION PUBLIQUE – PROJETS DE RÈGLEMENTS

Il est PROPOSÉ par : M. Rémi Lebreux

APPUYÉ par : M. Sandro Cormier

Et résolu à l'unanimité

QUE suite à la consultation publique en regard avec les règlements suivants modifiant le règlement de zonage : #2007-108, #2007-109, #2007-110, #2007-111, #2007-112, #2007-113 et #2007-114;

QUE ces second projets de règlement soient adoptés.

07-06-167

PROJET DE RÈGLEMENT #2007-119

Monsieur Raymond Deslauriers donne un avis de motion et dépose un 1^{er} projet de règlement #2007-119, modifiant le règlement de zonage #224-90 de l'ancienne Ville de Carleton afin d'autoriser l'usage *industrie manufacturière lourde* à l'intérieur de la zone industrielle #9.

07-06-168

RÉSEAU BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE

Il est PROPOSÉ par : M. Rémi Lebreux

APPUYÉ par : M. Sandro Cormier

Et résolu à l'unanimité

QUE Monsieur Raymond Deslauriers, conseiller municipal, soit autorisé à siéger sur la Corporation du réseau Biblio à titre de représentant municipal;

QUE Madame Line Arsenault, responsable de la bibliothèque à Saint-Omer, soit autorisée à représenter la bibliothèque à Saint-Omer au réseau Biblio.

07-06-169

DÉROGATION MINEURE – MATHIEU LAVOIE

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau
APPUYÉ par : Mme Marie-Christine Lavergne
Et résolu à l'unanimité

QUE la demande de dérogation mineure présentée par M. Mathieu Lavoie à l'effet que la marge de recul avant Ouest mesurée de 8,07 mètres soit ajustée en regard avec les dispositions de la réglementation actuelle exigeant une marge de recul de 9 mètres;

L'implantation de la remise érigée soit autorisée à .30 mètres de la limite Sud de la propriété alors que les dispositions de la réglementation actuelle exigent que la marge soit de 1 mètre de la limite de propriété;

Le lotissement de cette propriété soit ajusté en ce qui concerne la largeur minimale exigée puisque celle mesurée est de 20,24 mètres alors que les dispositions de la réglementation exigent une largeur minimale de 22 mètres.

La localisation de cet immeuble se situe sur le lot #40-4-3, Seigneurie de Shoolbred, cadastre de la municipalité de Shoolbred, au 321 route 132 à Saint-Omer.

QUE cette demande en dérogation mineure soit acceptée.

07-06-170

DÉROGATION MINEURE - RÉNALD THOMAS

Il est PROPOSÉ par : M. Rémi Lebreux
APPUYÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau
Et résolu à l'unanimité

QUE la demande en dérogation mineure présentée par M. Réналd Thomas à l'effet que la marge de recul avant mesurée est de 12,18 mètres alors que les dispositions de la réglementation exigent une marge variant de 7,50 à 8,50 mètres.

La localisation de cet immeuble se situe sur le lot #100 du rang 1, canton de Carleton, au 26 rue des Mélèzes à Carleton.

QUE cette demande en dérogation mineure soit acceptée.

07-06-171

DÉROGATION MINEURE – ÉRIC BOUDREAU

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau
APPUYÉ par : M. Donald Falardeau
Et résolu à l'unanimité

QUE la demande de dérogation mineure de M. Éric Boudreau, dont la superficie du garage excède de 10,16 mètres la superficie au sol du bâtiment principal (résidence), soit refusée.

La localisation de cet immeuble se situe au 46 rue de la Boulangerie à Carleton.

07-06-172

DÉROGATION MINEURE – CHRISTIAN LANDRY

Il est PROPOSÉ par : M. Sandro Cormier
APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à l'unanimité

QUE la demande en dérogation mineure de M. Christian Landry concernant le lotissement de sa propriété qui a une largeur mesurée de 35,29 mètres alors que les dispositions actuelles de la réglementation exigent une largeur de 45,72 mètres pour un terrain non desservi par l'aqueduc et par l'égout sanitaire soit acceptée.

La localisation de cet immeuble se situe sur le lot #33H partie, du rang 2, canton Carleton, sur la rue de la Montagne à Carleton.

QUE cette demande en dérogation mineure soit acceptée.

07-06-173 DÉROGATION MINEURE – MICHÈLE CAISSY

Il est PROPOSÉ par : Mme Marie-Christine Lavergne

APPUYÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau

Et résolu à l'unanimité

QUE la demande en dérogation mineure déposée par Mme Michèle Caissy à l'effet de diminuer la zone de non construction aux abords d'une voie ferrée de 27,5 mètres à 10 mètres;

Également, la profondeur minimale exigée pour le lot qui se situe à proximité d'un cours d'eau et partiellement desservie soit ajustée à 59 mètres au lieu de 75 mètres.

QUE cette demande en dérogation mineure soit acceptée.

07-06-174 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Monsieur Michel Lacroix, maire, se retire des discussions.

Monsieur Jean-Eudes Boudreau donne un avis de motion et dépose un 1^{er} projet de règlement #2007-117 modifiant le règlement de zonage #224-90 de l'ancienne Ville de Carleton afin d'y autoriser des usages résidentiels à l'intérieur de la zone #17.2 du plan de zonage.

07-06-175 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Monsieur Michel Lacroix, maire, se retire des discussions.

Monsieur Rémi Lebreux donne un avis de motion et dépose un projet de règlement #2007-118 modifiant le règlement de zonage #224-90 de l'ancienne Ville de Carleton afin de créer une zone de conservation à l'intérieur de la zone 18 du plan de zonage.

07-06-176 RÉOLUTION D'APPUI POUR LE LOISIR SCIENTIFIQUE

ATTENDU QUE la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine réclame depuis des années une ressource en animation du loisir scientifique;

ATTENDU QUE depuis 2003-2004, la région est desservie à distance (à partir de Rimouski) et que ce type d'intervention ne répond nullement aux besoins exprimés particulièrement par les réseaux scolaire et municipal;

ATTENDU QUE les initiatives du milieu, la qualité de l'encadrement et les succès des jeunes méritent un soutien rapproché et soutenu;

ATTENDU QU' il faut reconstituer un réseau d'animateurs à la hauteur des besoins.

POUR CES RAISONS,

Il est PROPOSÉ par : M. Sandro Cormier

APPUYÉ par : Mme Marie-Christine Lavergne

Et résolu à l'unanimité

QUE nous appuyions l'URLS-GÎM et ses partenaires dans leurs démarches auprès de Mme Nathalie Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions, ministre responsable de la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et vice-première ministre, pour que la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine soit reconnue au plus tôt, afin que la population reçoive les services d'animation en loisir scientifique à la hauteur de ses besoins.

07-06-177

RAID TRANS-GASPÉSIEN INTERSPORT

Il est PROPOSÉ par : M. Sandro Cormier
APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer accepte le tracé proposé par le comité organisateur de Raid Trans-Gaspésien Intersport pour circuler à l'intérieur des limites municipales de la Ville de Carleton-sur-Mer incluant le réseau routier identifié.

07-06-178

CENTRE DE CONGRÈS RÉGIONAL DE LA GASPÉSIE

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Eudes Boudreau
APPUYÉ par : M. Raymond Deslauriers
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer accepte de contribuer financièrement au projet du Centre de Congrès Régional de la Gaspésie d'un montant de 250 000 \$ en services offerts par la ville dans le cours normal de ces activités et/ou en congé de taxes municipales.

Cette contribution sera réputée comme étant l'unique contribution de la Ville de Carleton-sur-Mer au projet.

07-06-179

DEMANDE – FABRIQUE DE CARLETON

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers
APPUYÉ par : M. Rémi Lebreux
Et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de Ville de Carleton-sur-Mer accepte le principe de contribuer pour un montant maximal de 50 000 \$ au projet de restauration de l'église de la Paroisse Saint-Joseph de Carleton dont ce financement sera remboursé à la Fabrique de Carleton selon un tableau d'échéance à négocier avec la Ville de Carleton-sur-Mer.

07-06-180

LA LEVÉE DE LA RÉUNION

À 21h30, Monsieur Jean-Eudes Boudreau propose de lever la réunion.

Accepté.